



BALSAN ENCHÈRES

OFFRE D'ENCHERES

Merci de compléter et d'envoyer ce formulaire accompagné d'un scan de CARTE BANCAIRE (recto/verso) et de la copie d'une pièce d'identité (recto/verso).



Par mail à :
balsanencheres@balsanencheres.com



Par courrier à :
BALSAN ENCHERES - ZA du Coutier
72400 CHERRE

24 HEURES AVANT LA VENTE CONCERNÉE

DATE et NATURE de la VENTE : _____

Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

Pays : _____

Email : _____

Téléphone : _____

Après avoir pris connaissance des conditions de ventes qui suivent, décrites dans le catalogue et sur le site internet de BALSAN ENCHERES, je déclare les accepter et vous prie d'acquérir pour mon compte personnel au montant limité de mon offre d'enchères précisée ci-dessous les lots que j'ai désigné.

Lot n°	Description rapide	Offre d'enchères
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

- FRAIS DE VENTE EN SUS :
- Vente de véhicules d'occasions : Au marteau TTC - frais de dossier 150€ HT.
- Vente de véhicules de collections : frais légaux (voir conditions générales de ventes) – frais de dossier de 150 HT
- Vente de véhicules judiciaire : frais légaux (voir conditions générales de ventes).

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACQUISITION AUX ENCHERES

DÉROULEMENT DES ENCHÈRES - INFORMATION DE L'ACQUEREUR

La société BALSAN ENCHERES est une société de ventes volontaires qui agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'acheteur en application des dispositions de la Loi du 10 juillet 2000, modifiées par la Loi du 20 juillet 2011.

Les ventes sont dirigées par un COMMISSAIRE PRISEUR habilité qui commence les enchères par une mise à prix fixée par lui en fonction de la valeur estimée de l'objet.

Les acheteurs sont invités à examiner préalablement les biens pouvant les intéresser lors de leur exposition préalable. Les biens sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente. Leur contrôle technique est remis à l'acquéreur en pièce ci-jointe, sauf lorsqu'ils sont vendus avec la précision qu'ils sont non roulants suivant la description qui en est faite dans le présent bordereau acquéreur. Les mentions figurant au catalogue sont données à titre indicatif et toutes rectifications pourront être faites au moment de la présentation du lot.

Aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée.

Dès l'adjudication prononcée les lots sont sous l'entière responsabilité de l'acheteur du fait du transfert de propriété légal qu'elle induit. L'acheteur devra assurer lui-même ses objets, ceux-ci n'étant plus sous la responsabilité de la société BALSAN ENCHERES.

CONDITIONS DE VENTE :

GARANTIE : Conformément à l'article L321-7 du code de commerce, les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des prises et des ventes volontaires et judiciaires de meuble aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prise.

CONDITIONS POUR LES VENTES EN LIVE :

Pas majoration des frais habituels pour les véhicules judiciaires - Pour les véhicules volontaires majoration de +20 EUR hors taxes par véhicule soit +24 EUR TTC par véhicule.

Si vous souhaitez enchérir en ligne pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres-live.com et effectuer une empreinte carte bancaire (ni votre numéro de carte bancaire, ni sa date d'expiration ne sont conservés). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres-live.com communique à la société BALSAN ENCHERES tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. La société BALSAN ENCHERES se réserve de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat. Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez la société BALSAN ENCHERES, si elle le souhaite, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur majorés de +20 EUR hors taxes par véhicule (soit +23,92 EUR TTC par véhicule) **pour les lots volontaires. Pour les lots judiciaires cette majoration n'est pas appliquée. Les frais d'expédition sont à la charge de l'acquéreur. En cas de demande d'expédition, l'adjudicataire décharge la société BALSAN ENCHERES de toute responsabilité concernant l'envoi.**

Ordres d'achat secrets via interencheres-live.com

Pas majoration des frais habituels pour les véhicules judiciaires - Pour les véhicules volontaires majoration de +20 EUR hors taxes par véhicule soit +24 EUR TTC par véhicule.

La société BALSAN ENCHERES n'a pas connaissance du montant maximum de vos ordres déposés via interencheres-live.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée. L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par un intervalle de 100 euros. Si vous êtes adjudicataire via un ordre d'achat secret, vous autorisez la société BALSAN ENCHERES, si elle le souhaite, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur majorés de +20 EUR hors taxes par véhicule (soit +24 EUR TTC par véhicule) **pour les lots volontaires. Pour les lots judiciaires cette majoration n'est pas appliquée.** Les frais d'expédition sont à la charge de l'acquéreur. En cas de demande d'expédition, l'adjudicataire décharge la société BALSAN ENCHERES de toute responsabilité concernant l'envoi.

OFFRE D'ENCHERES

Toutefois tout acheteur qui ne peut être présent à la vente peut faire un ordre d'enchères par écrit ([Document à télécharger](#)), ou peut enchérir par téléphone ([Document à télécharger](#)) en indiquant ses coordonnées personnelles (nom, adresse, téléphone, mail) et bancaires (relevé d'identité bancaire) en y joignant une photocopie de sa pièce d'identité, un extrait KBIS pour les sociétés et une photocopie recto verso de la carte de crédit.

Dans tous les cas les ordres d'enchères ne seront prises en considération que si elles sont confirmées par écrit préalablement à la vente.

Un droit d'inscription de 590 € (Cinq cent quatre-vingt-dix euros) vous sera demandé pour sa prise en compte par carte bancaire. Cette dernière sera prélevée avant la vente. Si le véhicule ne vous a pas été adjudgé nous vous recréditerons la somme prélevée.

Dans ces cas la société BALSAN ENCHERES se charge gracieusement de porter des enchères pour le compte de l'acheteur et elle ne pourra être recherchée pour une erreur ou une omission dans l'exécution des ordres reçus. Dans l'hypothèse de deux ordres d'achat identiques c'est l'ordre le plus ancien reçu pour un montant équivalent qui prévaudra.

Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire. Les enchères sont portées en levant la main ou à haute voix si nécessaire. Si vous enchérissez pendant la vente, vous le faites à titre personnel et nous pouvons vous tenir pour le seul responsable de cette enchère, à moins de nous avoir préalablement avertis que vous enchérissez pour une tierce personne en nous fournissant un mandat régulier que nous aurons préalablement enregistré ([Document à télécharger](#)).

En cas de double enchère pour un même montant, l'objet sera remis en vente, toutes les personnes présentes pouvant à nouveau concourir pour l'acquérir.

FRAIS DE VENTE

Au prix d'adjudication s'ajoute des frais ainsi calculés :

- vente de véhicules d'occasions : prix de frais d'enchères inclus TTC-frais de dossier 100€ TTC.
- vente de véhicules de collections : frais légaux de 20% TTC - frais de dossier de 100 TTC si carte grise
- vente de véhicules judiciaire : frais légaux de 14.28% TTC.

TVA

Les adjudications sont faites TTC. Toutefois la TVA peut être récupérable sur le montant adjudgé, dans le cas où le vendeur et l'acheteur sont eux-mêmes assujettis à la TVA. Dans ce cas la TVA sur le montant adjudgé sera mentionnée.

Toute TVA facturée sera remboursée aux personnes non-résidentes de l'Union Européenne à condition qu'elles en fassent la demande écrite au service comptable dans un délai de trois mois après la vente et sur présentation de certains documents ([Document à télécharger](#)), passé ce délai la TVA ne pourra plus être réclamée à la société BALSAN ENCHERES, mais directement au centre des Impôts.

PAIEMENT

Le paiement doit être effectué comptant et immédiatement après chaque vente, en euro, comme suit :

- par chèque, par chèque de banque certifié, dans tous les cas une pièce d'identité est demandée et la délivrance des véhicules différée jusqu'à l'encaissement.
- par virement bancaire.
- par carte de crédit. Paiement par carte bancaire accepté dans la limite d'un plafond de 600€ maximum.

Au-delà de ce montant les règlements devront être effectués par virement bancaire ou par chèque certifié par la banque.

- en espèces si votre facture ne dépasse pas 1 000 € tout frais compris (particuliers et professionnels) / 10 000€ pour l'export hors CE (uniquement pour les particuliers justifiants d'une domiciliation fiscale étrangère) et illimité en euros pour les particuliers n'ayant pas leur domicile fiscal en France sur justification d'identité et de domicile.

Conformément à la législation, à défaut de paiement et après une mise en demeure restée infructueuse de l'acheteur, l'objet pourra être remis en vente à la demande du vendeur selon la procédure de « folle enchère », et

au cas où le vendeur ne formule pas cette demande dans le délai de trois mois à compter de l'adjudication la vente est résolue de plein droit.

Aucune réclamation n'est recevable, si l'acheteur n'a pas réglé le montant total de son achat au comptant. En cas de vice rédhibitoire, les fonds seront bloqués sur le compte réglémenté de l'OVV BALSAN ENCHERES

BALSAN ENCHERES est adhérent au registre central de prévention des impayés des Commissaires-Priseurs auprès duquel les incidents de paiement sont répertoriés.

ENLÈVEMENT DES ACHATS

Les achats ne pourront être enlevés qu'après leur paiement, frais et taxes compris donnant lieu à la délivrance d'un bordereau de règlement par le service comptable de la société BALSAN ENCHERES.

Seul ce document dûment acquitté permettra le retrait des objets.

Les véhicules doivent être réglés dans les 3 jours calendaires suivant la vente, sinon ils seront remis en vente et les arrhes seront perdues. La même règle s'applique pour les véhicules achetés en après-vente.

Les véhicules qui n'auraient pas été retirés passé un délai de 3 jours après la vente donneront lieu à des frais de parking de 15 € par jour et par véhicule.

COMPÉTENCE LÉGISLATIVE ET JURIDICTIONNELLE

Les présentes conditions de vente sont régies par le droit français. Le consommateur peut saisir à son choix, outre l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait